

Asso3D

Défense du val de Dronne et de la Double

Communiqué du 2 décembre 2019

Les campagnes de financement participatif des projets éoliens : de la « com » L' « acceptabilité sociale » ne s'achète pas

Les sociétés qui développent des projets éoliens ont recours fréquemment à des campagnes de « financement participatif » en faisant appel à des prestataires tels que Lendosphère ou Solylend.

Il s'agit généralement d'un emprunt pour une courte durée d'une somme très faible au regard du coût total du projet avec un taux très attractif réservé aux habitants les plus proches.

Prenons l'exemple du projet de WKN à Saint-Palais de Négrignac, près de Montguyon en Charente Maritime. WKN loue les services de Lendosphère pour lancer un emprunt de 20 000 euros sur deux ans avec un taux brut de 7% réservé aux habitants dans les 5 kilomètres du projet. Or, le projet aura un coût de l'ordre de 20 millions d'euros, soit 1000 fois plus que cet emprunt...

A partir de ces opérations de financement participatif, les développeurs de projets éoliens communiquent pour faire valoir la participation des habitants dans leur soutien à ces projets. On laisse entendre que « les habitants s'approprient le projet ».

Il ne s'agit en réalité que d'une opération de communication en réponse aux problèmes d' « acceptabilité sociale » de l'éolien. Cette pratique est d'ailleurs encouragée par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Il serait temps de faire preuve d'un plus grand esprit critique devant ces montages qui ne sont aucunement une réponse au manque d'acceptabilité sociale. Pour être attractifs, les taux pratiqués sont hors de comparaison avec ceux de l'épargne populaire...

L'acceptabilité sociale ne s'achète pas !

Les riverains immédiats des éoliennes, eux, ne sont jamais concertés en amont de ces projets. Et ils ne découvrent le projet qu'une fois qu'il a été lancé par une municipalité soucieuse de revenus fiscaux et que des promesses de bail ont été signées par des propriétaires intéressés par les loyers.

Si on veut vraiment améliorer l'acceptation des riverains, prenons en compte les réelles nuisances sonores audibles, inaudibles – les infrasons - et visuelles jour et nuit. Une réponse pourrait passer par la définition d'une distance des éoliennes aux habitations qui soit proportionnelle à la hauteur des machines avec un minimum de 1000 mètres, alors que les actuels projets se contentent de 500 mètres.

Informations : Thierry Bonne, 06 28 22 54 52